

BOURG-EN-BRESSE

Une famille expulsée au Kosovo, la colère de Cent pour un Toit



Les membres de l'association Cent pour un Toit-01 ne remettent pas en cause la légalité de l'expulsion mais les conditions dans laquelle la famille a dû quitter la France. Photo Progrès/Mathilde VILLEMINT

Un couple et son fils, déboués du droit d'asile, ont été reconduits dans leur pays d'origine le 5 mars après avoir été placés en centre de rétention une journée. L'association qui les hébergeait ne comprend pas la méthode d'application de cette expulsion et dénonce la violence de la décision.

Une famille originaire du Kosovo a été expulsée la semaine dernière, après avoir été placée en centre de rétention à Lyon durant quelques heures. Le couple et leur fils de 22 ans ont été informés de cette décision par les policiers de Bourg-en-Bresse alors qu'ils se rendaient au commissariat pour répondre

à leur obligation de signature d'un registre dans le cadre de leur assignation à résidence, le 5 mars dernier. Deux jours plus tard, ils étaient à bord d'un avion et reconduits dans leur pays d'origine.

L'association Cent pour un Toit-01, qui hébergeait cette famille depuis 2018 dans un appartement burgien qu'elle loue, sait bien que cette décision est légale. Mais ses membres sont en colère contre la méthode employée pour expulser ces trois personnes, qui avaient fait toutes les démarches pour obtenir le droit d'asile. « Ces gens voulaient vivre libres et dignes en France. Ils savaient que l'expulsion pouvait arriver, ils s'y attendaient. Comment ne pas dire notre indignation

face à ces situations révoltantes ? En tant que citoyens, en tant qu'humains, nous ne nous habituerons jamais à la violence de ces décisions », affirme Ghislaine Fontaine, membre de l'association. Une colère qui fait également référence à d'autres procédures d'expulsion récentes dans le département.

Un fils diplômé, une mère bénévole

Le père de famille est arrivé le premier en France, en 2011. À l'époque, il a quitté son pays pour des raisons médicales et pour pouvoir bénéficier d'une opération du cœur. « Sa femme et son fils, alors mineur, l'ont rejoint en 2013. Ils ont été aidés notamment par l'association

Quinze familles logées, des donateurs recherchés

L'association Cent pour un Toit-01, créée en octobre 2016, loge des familles qui n'ont pas accès au droit au logement. Actuellement, elle dispose de seize appartements, dont celui où vivaient le couple et son fils, qu'elle loue à des propriétaires privés pour héberger cette soixantaine de personnes, souvent des familles avec des enfants, scolarisés et parfois nés en France. Ces logements sont essentiellement situés à Bourg-en-Bresse mais l'association est aussi présente à Ambérieu-en-Bugey, à Oyonnax et au Poizat. Pour pouvoir mener à bien cette mission, Cent pour un Toit a besoin de nouveaux donateurs. Les charges locatives et les loyers représentent plus de 6 000 euros par mois, sans compter les factures énergétiques ou encore les assurances. Le budget annuel total est d'environ 100 000 euros.

Pour aider l'association, il est possible de contacter ses membres au 07 49 25 21 03 ou par mail : centpouruntoit01@gmail.com. L'association a également une page Facebook et un site Internet

RAS Poizat (Réfugiés accueil solidarité) et ensuite par Cent pour un Toit. Tous les recours ont été intentés mais les titres de séjour n'étaient plus valables, indique Missette Baldo. Ils étaient bien intégrés, elle était bénévole à la banque alimentaire. Leur fils a obtenu un DUT et cherchait une alternance. » Autant d'éléments qui justifient, selon les membres de l'association, la régularisation de cette famille. « Humainement, vis-à-vis des droits fondamentaux, nous sommes choqués, notamment par le fait qu'ils n'ont pas droit au travail. »

« Nous sommes choqués »

Le couple et son fils, repartis avec les médicaments du père et

une petite valise, ont pu donner quelques nouvelles depuis leur retour au Kosovo. « Nous savons qu'ils ont été accueillis par des membres de leur famille, indique Jean-Marc Jourdan. Mais nous posons aussi la question de savoir ce qu'il se passe en rétention. Nous savons qu'il y a un problème de légalité, que cette famille n'a pas pu avoir de contact avec l'association habilitée à les voir en centre, avant leur départ. » Mais si la cause de ces personnes intéresse particulièrement les bénévoles actuellement, ils n'en pensent pas moins à celles hébergées dans les logements que loue l'association et qui pourraient connaître le même sort.

Mathilde VILLEMINT

RECHERCHE

TERRAINS CONSTRUCTIBLES

TOUTES SURFACES

Confidentialité assurée

AIN HABITAT

Bâtitteur de bien vivre

04 74 22 96 67

ALERTE INFO

Vous êtes témoin d'un événement, vous avez une info ?

contactez le

0 800 07 68 43 Service & appel gratuits

ou par mail à LPRFILROUGE@leprogres.fr

EN BREF

BOURG-EN-BRESSE

Caméras vers les écoles : déjà 324 réponses à la consultation

Dimanche 28 février, vers 22 heures, les sapeurs-pompiers sont intervenus devant l'école du Peloux pour éteindre deux départs de feux de poubelles. Après ces incidents, la ville a annoncé dès le lendemain, le lundi 1^{er} mars, qu'une de ses caméras mobiles serait installée dans le secteur. Le groupe d'élus d'opposition Bourg Avenir (Droite et centre) a alors décidé de consulter les parents et plus globalement les Burgiens en les interrogeant, dans le quartier et aux abords de toutes les écoles. La consultation a commencé vendredi 5 mars et a recueilli 324 réponses concernant la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection aux abords des écoles et dans toute la ville, « à condition de respecter les libertés individuelles et d'instal-



Une consultation qui intervient après deux départs de feu devant l'école du Peloux, dimanche 28 février. Photo Progrès/Catherine AULAZ

ler les caméras sur des zones sensibles de la ville », précise Aurane Reihanian, conseiller municipal. La consultation va se poursuivre et les résultats seront présentés au conseil municipal.